



Assemblée Générale

PROCÈS-VERBAL du Samedi 05 Novembre 2011 à Montaigu

Le Président accueille les délégués des clubs à 09h00 et remercie pour leur présence :

- Monsieur Antoine CHEREAU, Maire de Montaigu et Président de la Communauté de Communes Terres de Montaigu
- Madame Véronique BESSE, Députée,
- Monsieur Michel ALLEMAND, Conseiller Général de Vendée.

1. Présentation de la Ville de Montaigu par Monsieur Antoine CHEREAU, Maire de la Commune et Président de la Communauté de Communes Terres de Montaigu

Madame la Députée,

Monsieur le Conseiller Général,

Messieurs les membres du conseil de ligue et particulièrement M. le Président Michel TRONSON et Alain DURAND, Vice-président du Conseil de ligue et Président du district,

Mesdames Messieurs les représentants des clubs,

Je suis particulièrement heureux de vous accueillir au nom de la Communauté de Communes Terres de Montaigu dans ce tout nouveau théâtre de Thalie qui depuis son ouverture il y a un an, ne désemplit pas.

La Communauté de Communes Terres de Montaigu, c'est 8 communes, 25 000 habitants, 13 000 emplois, un taux de chômage très faible, 7500 scolaires et étudiants, le 3ème pôle étudiant de Vendée, un hôpital, la 3ème gare de Vendée, une vie culturelle riche.

Montaigu est connu pour son Mondial, dont je salue les organisateurs, qui fêtera son 40ème anniversaire en 2012, événement auquel nous travaillons avec les 500 bénévoles.

Montaigu est connu aussi pour sa digue qui a inspiré un refrain bien connu et parfois entendu dans les troisièmes mi-temps réussies.

Dans la communauté de communes, le football est de loin le premier sport pratiqué avec 1500 licenciés sur un total de 6850. Plus d'un sportif sur 5 fait du foot.

Les collectivités locales investissent pour le sport en général avec un plan sport intercommunal : dojo et doublement de la salle de sport Léonard de Vinci.

Et pour le foot en particulier : nouveaux vestiaires au Stade Maxime Bossis en 2012, réserve d'eau pluviale pour les terrains en herbe en 2011, et la volonté de réaliser un nouveau terrain de grand jeu dans l'agglomération de Montaigu ces prochaines années.

Les collectivités locales sont pourtant confrontées à un double défi sportif :

- *la demande de multiples équipements car les pratiques sportives se diversifient. A titre d'exemple, à Montaigu, 5000 habitants et ce sont quasiment 20 disciplines sportives qui sont pratiquées du tir à l'arc à l'escalade en passant par le basket, le rugby, de multiples arts martiaux et bien sûr le foot.*
- *la réduction considérable de leurs ressources, y compris quelques fois la réduction des aides des fédérations.*

Mais aider le sport c'est faire œuvre utile car le sport comporte une dimension éducative et particulièrement le football, qui reste une discipline accessible au plus grand nombre. Et pour qu'elle le reste, il faut que tous les acteurs du football, à tous les niveaux aient conscience de l'exemple à donner.

Je tiens enfin à rendre hommage à tous les bénévoles qui donnent de leur temps sur les stades en leur rappelant qu'ils sont précieux.

Bonne assemblée générale à toutes et à tous

2. Intervention de Madame Véronique BESSE, Députée

Madame Véronique BESSE, députée, salue l'action des bénévoles du football, dont l'importance est particulièrement évidente sur les terres vendéennes, tant en termes d'éducation des jeunes au vivre ensemble, à la citoyenneté, qu'en termes d'animation du lien social. Elle souhaite à tous les congressistes une riche et sereine assemblée générale.

3. Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Président remercie Madame BESSE et Monsieur CHEREAU, leur remet un cadeau souvenir de la Ligue, et ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire.

4. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 06 novembre 2010 à La Meignanne

En l'absence d'observation, l'assemblée est invitée à sortir les cartons verts (pour), rouges (contre) et blancs (abstention), lesquels seront utilisés tout au long de la matinée.

Avec une majorité de cartons verts (abstentions : 40 voix), le procès-verbal est adopté.

5. Recueillement

Ils nous ont quittés, connus ou anonymes, arbitres, dirigeants, joueurs...

Comme tant d'autres, ils ont servi le football.

Le Président invite l'Assemblée à observer quelques instants de silence.

6. Allocution du Président de la Ligue

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Le football français a connu depuis notre dernière rencontre des évolutions significatives qui, pour lointaines qu'elles puissent vous apparaître, vont impacter la vie de tout le football national.

Dans le sillage des États Généraux des 28 et 29 octobre, il y a à peine plus d'un an, amateurs et pros, unis et solidaires, ont conçu les bases et construit les étapes de ce qu'on a pu appeler une "révolution tranquille".

Le 18 décembre, la loi-cadre était votée.

Le 2 avril, la nouvelle gouvernance adoptée.

Et le 18 juin, un nouveau Président élu.

Cette date, profondément symbolique dans notre histoire, restera gravée aussi dans la mémoire de la FFF :

En 1815, c'était Waterloo...

En 1940, l'appel au rassemblement...

En 2011, la première élection d'un président de la FFF au scrutin de liste, sur un projet, après un débat respectueux.

Bien sûr, les enjeux ne sont pas comparables : ce n'est que du football...

Mais c'est le football, qui ne laisse personne indifférent. On a pu constater au retour d'Afrique du Sud, et à travers les quelques dossiers qui ont fait le buzz ensuite (à propos, je tiens à préciser à l'assemblée que nos échanges sont enregistrés...) combien il génère des réactions passionnées, excessives parfois, tant il participe de notre patrimoine collectif et appartient à tout le monde.

Bien sûr, tout n'est pas parfait.

"Pour faire du neuf, il faut se donner le droit à l'erreur".

Mais l'essentiel est là.

L'église est remise au milieu du village, comme j'aime à le dire...

Je garderai personnellement une grande fierté d'en avoir été un des acteurs.

La Ligue du Football Amateur, notre autorité hiérarchique, réfléchit actuellement son évolution...

La Ligue Atlantique, elle, est avec ses districts en ordre de marche...

Novatrice comme souvent, n'ayons pas scrupule à le reconnaître, elle avait anticipé ces mutations commandées par les réalités objectives.

À tous les étages de la fusée FFF, nous avons besoin d'équipes concentrées de femmes et d'hommes dédiés à la gestion quotidienne des entreprises (j'emploie le mot à dessein) que sont les ligues et les districts.

Les cumuls de fonctions doivent être remplacés par des espaces de dialogue, de consultation, de concertation, par la construction d'une politique commune, autorisant la mutualisation des moyens et des compétences, dans un seul objectif : le service du football, de vous, les clubs où il se vit.

Nous nous reconnaissons dans le débat de la modernisation des collectivités territoriales : nous avons nous aussi à reconstruire la pyramide hiérarchique fédérale, à définir plus clairement les espaces de compétences respectives, à travailler dans la complémentarité et non plus dans la concurrence, à mettre les hommes au service de l'organisation, et non l'inverse comme parfois.

La Ligue du Football Amateur, consciente de cette nécessité, a confié lors de son dernier Conseil à une commission fédérale que je préside la commande pour l'AG 2012 d'un diagnostic sur ce vaste sujet.

Comme dirait un des partenaires majeurs de la FFF, c'est le bon sens pour demain, qui ne sera plus comme hier, c'est une des rares certitudes que nous pouvons avoir aujourd'hui.

Dans six mois, c'est demain, vous serez invités à débattre d'un projet pour la mandature 2012-2016.

Vous choisirez l'équipe qui conduira la Ligue, non plus sur la sympathie que peut vous inspirer tel ou tel candidat, et ils sont tous sympathiques, mais sur des idées, des compétences, des engagements forts.

La Ligue Atlantique est prête à ce défi de la démocratie.

Cette seconde mandature a été largement consacrée à substituer au pouvoir monolithique du président un travail d'équipe soudée. Les pilotes de pôles, les chargés de mission, dont la mise en place préfigurait l'organisation fédérale d'aujourd'hui, jouissent d'une délégation forte, et sécurisent le fonctionnement de la Ligue.

Bien évidemment, le changement génère des craintes, des résistances, des oppositions, voire plus.

Mais c'est bien humain, et il faut les recevoir, même injustes, comme un hommage au courage.

Comme dit un proverbe créole : On ne jette des pierres qu'à l'arbre qui porte des fruits...

Beaucoup reste à faire, certes, mais ce sera l'objet des rencontres printanières pré-électorales...

Je ne peux toutefois conclure ce propos sans partager avec vous qui en êtes responsables quelques sujets de satisfaction, voire de fierté.

L'hémorragie des licenciés, selon la formule excessive de l'Équipe, ne touche pas l'Atlantique : après l'érosion de la saison dernière (- 3% - deuxième meilleure performance des 22 ligues métropolitaines après Paris IF), nous sommes, de date à date, en légère augmentation cette saison.

Le pouvoir attractif du football chez les jeunes demeure, l'augmentation des nouvelles licences en témoigne.

Nous avons un vrai problème de fidélisation de deux populations identifiées : des U16 aux U19 et les seniors vétérans. Les dirigeants et les féminines augmentent, et c'est réjouissant.

D'autre part, depuis le lancement de la nouvelle campagne, l'Atlantique est en tête, sans discontinuer, à l'indice de performance pour la délivrance des licences, et ce, pour la seconde année consécutive.

C'est un indicateur de bonne organisation collective Ligue-Clubs.

J'arrêterai là mon propos, en vous souhaitant une bonne assemblée, avec toute la sérénité et la conscience de l'intérêt général que ces sujets méritent, et dans le respect des opinions, des personnes et de la vérité.

Merci.

7. Présentation du Rapport Moral par Jean-Luc MARSOLLIER, Secrétaire-Général

Mesdames, Messieurs,

Vous avez entre les mains un petit livret qui vous retrace objectivement les grandes lignes des activités de la ligue au cours de la saison 2010-2011.

Je me contenterais de vous commenter trois petits focus...

Des événements internationaux

Jamais la Ligue Atlantique n'aura accueilli autant d'évènements internationaux : des deux visites de l'équipe de France Féminine, - à Angers et à Saint-Jean-de-Monts lors de Foot'Océane, la grande fête des débutants-, jusqu'au Tour-élite UEFA des U17 en région nantaise, en passant par la finale du Championnat de France Futsal à Angers ou encore le Championnat de France des SSA (sections sportives animation) à Saint-Brévin.

Ainsi, c'est une fierté pour nous que d'avoir permis aux Bleues (au féminin) de Bruno Bini de préparer avec le bonheur que l'on sait, leur merveilleux Mondial en Allemagne. Tout autant que nous avons pris du plaisir à voir l'éclosion d'une belle génération de petits Bleus qui, au soir d'un tonitruant 9-0 contre la Biélorussie à Carquefou, s'ouvrait les portes de l'Euro en Serbie avant d'atteindre quelques mois plus tard les quarts de finale du Mondial U17 au Mexique...

Tous ces grands moments ont nécessité des mois de préparation auxquels tous les services de notre grande maison ont contribué, avec la complicité étroite et entière des villes et surtout de nos clubs d'accueil. Avec le soutien inconditionnel des collectivités aussi. C'est la preuve, s'il en est, que tous les acteurs de notre football jouent le jeu...

Une belle marqueterie de clubs nationaux

Si cette capacité à organiser un événement est reconnue de nos instances de tutelle depuis 2008 avec la Coupe de l'UEFA des Régions, l'image sportive de la Ligue a été singulièrement renforcée par les résultats de nos clubs au niveau national. Au point qu'elle est devenue l'une des ligues les mieux représentées au niveau fédéral.

Le club du Poiré-sur-Vie en est la meilleure illustration avec, au terme d'une saison de rêve, une montée historique en National doublée d'une accession de l'équipe réserve, lauréate d'un championnat de DH indécis jusqu'à la dernière journée.

Ajoutons la belle confirmation des Herbiers en CFA, un autre club désormais représentée par son équipe réserve en CFA2. Et parce qu'il faut bien faire une petite entorse à la suprématie vendéenne, on appréciera à sa juste valeur la grande saison de l'Olympique de Saumur qui s'est hissé en CFA.

On retiendra encore les beaux parcours d'Angers SCO et de Fontenay en Coupe de France.

Au service des clubs et du football

Parce que son corps de métier, c'est d'abord et avant tout d'être au service des clubs, la Ligue s'attache à soigner ses critères d'efficacité.

Ses victoires, sur le terrain, ce sont les résultats du travail des cadres techniques, auprès des jeunes avec notamment la labellisation des écoles de football, en faveur du football féminin, autour des compétitions interrégionales U15 et U16, pour le développement des nouvelles pratiques...

Au cours de cette saison 2010-2011, José Alcocer, le nouveau DTR, a été le garant de la mise en place des actions techniques menées en adéquation avec les projets de la ligue. Il a notamment repensé le format des journées de formation de cadres, jeter les bases du foot à 3, - au passage, un vrai plaisir pour les éducateurs, les parents et les observateurs, lancé la phase régionale U13. Une nouvelle compétition basée sur la formation et la pédagogie...

Ce fut également une saison pleine pour le premier CTR en arbitrage de la Ligue, Christophe Capelli. L'idée des stages en internat a été une vraie réussite, avec 260 nouveaux arbitres formés en six week-ends. Ce dispositif « révolutionnaire » a permis de venir en aide à 136 clubs qui étaient en infraction avec le Statut de l'arbitrage, et cela sans nuire à la qualité de la formation dispensée.

Je n'insisterais pas sur le Pôle Espoirs Fédéral qui a accueilli sa troisième génération de joueurs qui rêvent tous de suivre les pas du jeune Choletais Grégoire Amiot, aujourd'hui à Toulouse et membre de l'équipe de France U16.

Pas davantage sur les services administratifs de la ligue qui sont à votre écoute, sauf pour saluer l'efficacité dans la procédure de délivrance lors de la campagne des licences 2010-2011, en vous rappelant qu'avec une baisse de seulement 3,2%, la Ligue Atlantique était de celles qui avaient le mieux résisté à l'érosion des licenciés. Une résistance qui se confirme en ce début de saison.

Preuve qu'il nous faut raison garder et surtout rester positifs...

Merci de votre attention."

En l'absence de remarque, d'abstention et d'avis contraire, le rapport-moral est adopté à l'unanimité.

REPRESENTATION DES CLUBS

Le Secrétaire Général annonce le nombre de présents à cette assemblée :

74,44 % de clubs et GES présents.

89,17 % en nombre de voix.

L'Assemblée peut délibérer en toute légitimité.

8. Présentation du Rapport Financier 2010-2011 par Alain DURAND, Trésorier Général

"Monsieur Le Président de Ligue,
Madame et Messieurs les membres du Conseil de Ligue,
Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les représentants des clubs,

Conformément à nos statuts et aux dispositions de la loi sur les associations prévoyant que les comptes doivent être soumis à l'approbation de leurs sociétaires, j'ai l'honneur de vous présenter les comptes de la Ligue pour la saison 2010-2011 (du 1er juillet au 30 juin) tels qu'ils vous ont été transmis en date du 14 octobre 2011.

Outre les nombreuses missions entrant dans le champ d'application habituel d'activité de la Ligue, le résultat de l'exercice, dont les incidences financières sont parfaitement maîtrisées, a été impacté par la fin de la réalisation des travaux nécessaires à la mise aux normes de nos structures immobilières.

Mes commentaires porteront sur le diaporama qui vous est présenté.

Les Produits

Le poids de nos produits s'élève à 5 079 592 €

Des produits en hausse de 6,62% (315 756 €) dont la répartition en est la suivante :

- Les licences et droits de changement de Clubs représentent 42 % soit 2 129 K€
- Les recettes et activités C.R.T. représentent 14 % soit 724 K€ en augmentation de 4,6 % par rapport à la saison dernière,
- Les subventions à hauteur de 21 % (soit 1 083 K€),
- Les compétitions Régionales et l'arbitrage : 10 % soit 488 K€,
- Les produits exceptionnels et financiers et les transferts de charges : 5 % soit 240 K€,
- Les cotisations, droits de stages et recettes diverses : 4 % soit 183 K€,
- Les recettes de Coupe de France : 2 % soit 112 K€ en augmentation de 172 %,
- Les amendes de Discipline et diverses : 2 % soit 121 K€ ne représentant SEULEMENT que 2,38 %.

Evolution significative des Produits

1 – Licences : la baisse du poste licences – 3 % comparativement à la saison dernière est due à la baisse du nombre de licenciés -3 500 licences.

2 – C.R.T. : Nous constatons progression de 4,6 % des recettes du C.R.T. (soit 31 713 €) essentiellement due à une évolution de l'activité par l'optimisation du taux de remplissage.

3 – Subventions : le poste augmente de 20,8 % soit 186 508 € :

- En premier lieu le début du retour sur investissement par le versement Fédéral concernant la participation des clubs professionnels des jeunes joueurs du Pôle Espoirs qui ont intégrés un centre de préformation (40 000 €),
- L'augmentation de la participation Fédérale par élève représentant une variation de (+ 28 000 €),
- Nous notons des subventions supplémentaires pour 69 400 € liées à l'organisation de différentes manifestations Fédérales (Tour Elite UEFA, match Equipe de France Féminine France / Pologne, Trophée National Foot Entreprises) et qui sont compensées par les charges correspondantes,
- Nous enregistrons également l'augmentation de la subvention fédérale annuelle de fonctionnement (+ 49 108 €, dont les conventions d'objectifs pour 18 600 €).

4 – Coupe de France : Les recettes de la Coupe de France sont en augmentation de 70 432 € en raison de l'excellent parcours des clubs de la Ligue dans la Compétition (Angers SCO, FC Nantes et Fontenay-le-Comte),

5 – Amendes : les amendes ont augmentés de 10,9 % soit 11 906 € ce qui est dû à l'augmentation du nombre d'inscription au fichier des sanctions administratives.

6 – Les autres postes n'appellent pas de remarques particulières sauf le poste « Transfert de charges » comprenant le Partenariat M.D.S. et les aides pour le matériel d'édition des licences.

Les Charges

Les charges s'élèvent à 4 953 369 € soit une hausse de 5,47% (257 014€) à comparer à l'évolution des produits de 6,62%.

Des Charges maîtrisées dont la répartition en est la suivante :

- Salaires et charges : 24 % (soit 1 194 K€),
- Redevances Districts et assurances (M.D.S.) : 18 % (soit 915 K€),
- Matches et compétitions : 18 % (soit 881 K€),
- Autres achats et charges externes : 13 % (soit 620 K€),
- Amortissements et provisions : 10 % (soit 485 K€),
- Restauration et hôtellerie : 8 % (soit 392 K€),
- Licences et droits de changements de clubs : 5 % (soit 268 K€),
- Charges financières et exceptionnelles : 2 % (soit 93 K€),
- Impôts et taxes : 2 % (soit 106 K€).

Evolution significative des Charges

Les charges augmentent de 257 K€ en adéquation avec l'augmentation de 315 K€ des produits. Donc des Charges globalement maîtrisées :

1 – Licences : Nous enregistrons une baisse des charges de licences de 3,7 % en corollaire à la baisse des produits et du nombre de licenciés.

2 – Salaires et charges : le poste salaires et charges diminue de 1,1 % (soit 13 074 €) dû aux divers mouvements de personnel dont le départ du Directeur en cours de saison.

3 – C.R.T. : les charges d'exploitation du Centre Régional Technique augmentent de 10,8 % (soit 38 246 €), en lien direct avec la hausse des produits (31 713€) et due en partie à la renégociation du contrat avec le prestataire de services.

4 – Les provisions s'élèvent à hauteur de 255 K€ en raison des litiges fiscaux et sociaux en cours (procédure prud'homale) et de la requalification de certaines indemnités perçues, ainsi que des travaux extérieurs d'entretien de la Ligue.

Synthèse Générale

Un compte de résultat excédentaire

Le résultat de l'exercice concernant l'ensemble des activités s'élève à 126 223 € contre 67 480 € en 2009 -2010.

La répartition en est la suivante :

- Résultat de la Caisse d'Entraide et de Solidarité : 39 329 €
- Résultat de l'activité Ligue : 86 894 €

La caisse d'entraide a perçu 35 162 € au titre de la journée de solidarité, et des redevances sur tournois Ligue et Districts à hauteur de 12 000 €.

Il a été versé 3 625 € de participation aux FootStages Atlantique des enfants défavorisés et 1 221 € au Championnat de France de Cécifoot, et 2 987,45 € pour les sinistrés de la tempête Xynthia.

Les remboursements des prêts réalisés antérieurement pour 87.619,97 €. Elle a consenti cette saison 3 prêts aux clubs pour un montant de 74 000 € soit un différentiel de 13.619 €.

(La différence de résultat Caisse d'Entraide résulte de la non-comptabilisation des produits financiers).

Bilan synthétique

- **Actif :**

L'actif immobilisé diminue de 108 K€ (3 624 K€ contre 3 732 K€), essentiellement du fait des amortissements de celui-ci sans nouveaux investissements notables et des demandes de prêts de la part des clubs en nette diminution (-73 K€).

L'actif circulant augmente de 144 K€ (2 095 K€ contre 1 951 K€), essentiellement du à l'encours du compte courant fédéral.

- **Passif :**

Les capitaux propres progressent de 325 K€ sous l'effet du résultat de l'exercice et de l'épuration du report à nouveau déficitaire voté en 2009-2010. La dette diminue de 290 K€.

Aucun recours à l'emprunt n'a été nécessaire pour financer les investissements réalisés.

L'encours des emprunts bancaires à long terme s'établit à 1 324 K€ en baisse de 108 K€.

Résultat de l'exercice et Proposition d'Affectation

Le résultat de l'exercice s'élève à 126 223 € en augmentation de 58 743 €, il reste positif en confirmant, la bonne maîtrise des charges de notre cycle d'exploitation.

Toutefois, ce résultat est assuré pour partie 61% :

- par la Caisse d'Entraide et de Solidarité 39 329 €,
- par les recettes exceptionnelles de la Coupe de France 37 667 €.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice, soit 126 223 €, aux fonds propres.

Propositions

Le résultat est satisfaisant compte tenu de la baisse du nombre de licenciés mais est à relativiser du fait des obligations fiscales et des charges qui vont en découler sur l'exercice en cours.

Nous avons conscience des difficultés rencontrés par les clubs.

Aussi nous vous proposons donc :

- de suspendre provisoirement les prélèvements au titre de la journée de solidarité (33 910 € en 2010-2011) ; En effet les recettes accumulées jusqu'à ce jour nous semblent suffisantes pour subvenir :
- aux demandes de prêts et de secours qui pourraient être faits dans les saisons à venir.
- Nous vous proposons également et à titre exceptionnel pour cette saison que la Ligue prenne à sa charge l'augmentation de 2 € de l'indemnité d'arbitrage sur les Championnat Régionaux Seniors (soit 10.000 €).
- Et enfin, nous vous proposons la prise en charge par la Ligue de l'adhésion à la F.F.F. la 1ère année d'inactivité pour aider les clubs momentanément en difficultés (600 €).

Conclusion

Cette gestion rigoureuse et dynamique demeure indispensable si l'on souhaite, ensemble, maintenir nos objectifs qui restent néanmoins conditionnés aux aides fédérales et aux subventions des collectivités territoriales.

Alors que certains Centres de Gestions affichent des résultats d'exploitation déficitaires.

Les informations dont nous disposons à ce jour et les perspectives économiques qui en découlent doivent nous inciter à envisager l'avenir avec prudence et à prévoir, sereinement, un renforcement de notre situation financière pour un meilleur service aux Clubs.

Nous restons bien sur à votre écoute et je vous remercie de votre aimable attention."

9. Présentation du Rapport du Commissaire aux Comptes par Patrick MESSUS

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association LA LIGUE ATLANTIQUE DE FOOTBALL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Opinion sur les comptes annuels :

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélections, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations :

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

A- Comme indiqué dans la note 2k de l'annexe, votre Association constitue des provisions pour couvrir les risques et charges. Dans le cadre de mon appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, j'ai revu le processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques, et leur couverture par des provisions au passif du bilan. Je me suis assuré du caractère raisonnable des estimations qui ont été faites par la direction.

B- Comme indiqué dans la note 2b de l'annexe, votre Association a procédé au reclassement au compte « Constructions » du mali technique constaté lors de la transmission universelle de patrimoine de la SCI du Centre Régional Technique. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques :

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels et informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

RAPPORT SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Association, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il m'appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Je vous informe qu'il m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce.

JUSTIFICATION DES DÉPENSES DÉCLARÉES POUR LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2010-2012 AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2011

En ma qualité de commissaire aux comptes de l'Association Ligue Atlantique de Football, et en réponse à votre demande, j'ai procédé à la vérification des informations figurant dans les documents joints à la présente attestation et établi pour vous permettre de justifier des dépenses engagées par votre association dans le cadre de la convention d'objectifs 2010-2012.

Ces informations ont été établies sous votre responsabilité de Président de l'Association Ligue Atlantique de Football.

Il m'appartient d'attester les informations communiquées en m'assurant de la concordance de ces informations avec la comptabilité et les données sous-tendant la comptabilité.

Dans le cadre ma mission de commissaire aux comptes, j'ai effectué un audit des comptes annuels de l'association pour l'exercice clos le 30 juin 2011. Mon audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination des informations que je devrai présentement attester. Par conséquent, je n'ai pas effectué mes tests d'audit et mes sondages dans cet objectif et je n'exprime aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Mon intervention, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité, a été effectué selon les normes d'exercice professionnelle applicables en France. Mes travaux ont consisté à :

- effectuer, par épreuves, les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels,*
- vérifier, par épreuves, la concordance de ces informations avec les données sous-tendant la comptabilité,*

- vérifier l'éligibilité, la cohérence et la justification des seules dépenses engagées par la Ligue Atlantique de Football dans le cadre de la convention d'objectifs 2010-2012 signée avec la Fédération Française de Football à travers la Ligue du Football Amateur.

Sur la base de mes travaux, je formule les observations suivantes :

- Les dépenses déclarées contiennent le prix d'achat d'une structure de Beach Soccer acquise au cours de l'exercice pour 41 234 €, sous déduction des subventions obtenues directement auprès de la Fédération Française de Football et du District de Vendée à hauteur respectivement de 20 500 € et 4 000 €. Cette dépense nette de 16 734 € a été subventionnée à hauteur de 41,09 % dans le cadre de la convention d'objectifs 2010-2012.
- J'ai relevé deux factures du fournisseur Casal qui ont été déclarées en charges pour leur montant avant remise. L'impact est une surévaluation des charges déclarées de 1320 € pour la première facture et de 1516 € pour la seconde. Les dépenses engagées sur les postes concernés ont été subventionnées respectivement à 32,57 % et 61,84 % dans le cadre de la convention d'objectifs 2010-2012.
- J'ai identifié une charge du CRT concernant le Pôle Espoirs qui a été sous-évaluée de 6109 € par rapport à la facture à laquelle elle se rapporte. Les dépenses engagées sur ce poste étaient subventionnées à 57,61 % dans le cadre de la convention d'objectifs 2010-2012.

Dans le cadre de mes travaux, j'ai testé 41 % (en valeur) des dépenses déclarées par la Ligue Atlantique de Football, soit 101 K€ sur 247 K€.

Je n'ai pas d'autre observation à formuler sur la cohérence des sondages réalisés et la concordance des informations figurant dans le doucement joint avec la comptabilité et les données sous-tendant la comptabilité.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citées à d'autres fins.

Mes travaux ne sont pas destinés à remplacer les diligences qu'il appartient, le cas échéant, aux tiers ayant eu communication de cette attestation de mettre en œuvre au regard de leurs propres besoins.

10. Approbation des Comptes

Réponse du Trésorier Général aux questions de Monsieur Alain CAUET, Président US Sainte-Luce sur Loire :

Simplement quelques commentaires concernant votre réflexion et vos interrogations sur les comptes de la Ligue, ce qui est tout à fait légitime et dont nous vous remercions.

Toutefois, à l'avenir, nous vous recommandons de ne pas attendre la veille de l'Assemblée Générale pour les formuler même si cela relève d'une stratégie qui ne peut nous laisser indifférents. Aussi, l'année prochaine je vous invite à prendre rendez-vous. Nous nous ferons un devoir de vous renseigner en toute transparence. Cela nous permettra d'échanger sur des données chiffrées identiques.

Si vous nous le permettez, votre argumentaire comporte à la fois des chiffres, issus de documents internes de la Ligue et non publiés, des documents transmis et des inexactitudes d'interprétations non objectives sur des périodes différentes.

De plus, et sauf erreur de notre part, toutes les organisations représentatives ont été consultées concernant les modifications tarifaires pour la saison 2011/2012 et vous ne vous êtes pas manifesté en fin de saison.

Sans vouloir polémiquer, nous nous devons de préciser quelques chiffres que vous avez communiqués à l'ensemble des Clubs.....

- Oui, le coût de la licence a bien augmenté de 0,50€ mais depuis la saison 2006/2007 Soit 0,46% en 2007/ 2008 – 1,21% en 2008/2009 – 3,82% en 2009/2010 – 3.03% en 2010/2011 pour un total de 10 228 licenciés
- Oui, le poste licences est en diminution de 29 492€ représentant une perte de licenciés de 3 539. Tout d'abord, il ne s'agit pas de pertes mais d'un manque à gagner : Toutefois, il a bien été constaté une progression des recettes Licences de 8,81% (154 887 €) sur 6 ans soit 25 815 € /an en moyenne 1,47% par an alors que sur la même période 6 ans l'inflation a été de 9,30% soit 1,55% par an (alors que vous annoncez 58 000€ par an) De plus, vous semblez oublier qu'il convient de déduire du produit des licences : la part fédérale, l'assurance M.D.S. et la quote-part reversée à chaque Centre de gestion au prorata du nombre de licenciés
- Concernant les compétences mutualisées au service des Centres de Gestion et des Clubs, nous vous confirmons qu'il s'agit bien des salaires chargés et des charges de Fonctionnement.
- Concernant l'évolution des Budgets sur la période 2005-2006 à 2010-2011 :
 - Les Produits ont progressé de 11,71% soit 532 594 € soit en moyenne 2.58%/an (106 518 €)
 - Les Charges ont progressé de 13,31% soit 581 997 € soit en moyenne 2,86%/an (116 399 €)
 - Le résultat de la Ligue peut vous paraître important 126 223 € mais est loin d'atteindre celui de la saison 2005/2006 : 175 626 € et légèrement supérieur à celui de 2006/2007 : 111 004 €

Les difficultés financières apparaissent rarement du jour au lendemain.

Les événements qui les provoquent s'annoncent généralement plusieurs mois avant leur effet :

Je n'en citerai que deux :

- *La mise en application des règles fiscales et sociales qui nous sont désormais imposées : une prestation indemnisée forfaitairement 32 € jusqu'alors nous reviendra à 120 €, soit une augmentation de 275 %.*
- *La réduction des aides fédérales sur certains emplois.*

Anticiper les besoins de financements et définir des ressources nouvelles permet d'agir avant que la situation se dégrade.

On retire une plus grande tranquillité d'esprit et une disponibilité accrue pour les actions courantes et de développement.

Trouver des solutions aux situations exige des décisions courageuses qui peuvent paraître injustes et parfois impopulaires.

Agir sur les charges et les produits, rechercher des partenaires s'inscrivent dans un projet de développement des ressources pour consolider nos activités

Dans un contexte durable de limitation des financements publics, les associations que nous sommes, sont contraintes d'accorder une attention accrue à leur gestion financière.

Il n'existe pas d'incompatibilité entre la gestion et les principes associatifs.

Au contraire nous avons le devoir d'anticiper les difficultés en adoptant des solutions qui parfois éloignent l'association de sa vocation première.

Oui Monsieur CAUET, c'est quand vous voulez – ou vous voulez – pour la mise à jour de votre base de données.

Le Président soumet à l'approbation l'ensemble des rapports financiers présentés.

Abstentions : 120 voix.

En l'absence de remarque et d'avis contraire, le rapport financier est approuvé.

11. Présentation du Budget Prévisionnel 2010-2011 par Gérard BESSON, Trésorier Général Adjoint

Monsieur Le Président de Ligue,

Madame et Messieurs les membres du Conseil de Ligue,

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les représentants des clubs,

Conformément à nos statuts et aux dispositions de la loi sur les associations prévoyant que le budget prévisionnel de la Ligue pour la saison 2011-2012, doit être présenté aux sociétaires, j'ai l'honneur de vous présenter ce budget tel qu'il vous a été transmis en date du 14 octobre 2011.

Mes commentaires porteront sur le diaporama qui vous est présenté.

Produits et évolution des produits

Les produits prévisionnels ont été arrêtés à la somme de 4 845 K€, la répartition en est la suivante par ordre d'importance :

- *Les licences et droits de changement de club à hauteur de 46 % (soit 2 245 K€), nous avons intégré la revalorisation du prix des licences et nous avons pris en compte une baisse estimée du nombre de licenciés de 5 %,*
- *Les subventions à hauteur de 21 % (soit 992 K€), le budget prévoit une baisse des subventions de 90 K€ du fait de l'absence d'évènement exceptionnels prévisible en 2011-2012 (comme par exemple l'organisation la saison dernière du Tour Elite U17),*
- *Les recettes et activités du C.R.T. à hauteur de 16 % (soit 746 K€), la progression envisagée du chiffre d'affaire de 3 % correspond à l'augmentation des prix,*
- *Les recettes de compétitions et arbitrage à hauteur de 10 % (soit 501 K€),*
- *Les amendes à hauteur de 2 % (soit 110 K€),*
- *Les cotisations, droits de stages et recettes diverses à hauteur de 2 % (soit 112 K€),*
- *Les produits exceptionnels et financiers et les transferts de charges à hauteur de 2 % (soit 107 K€), ils intègrent une reprise sur provisions pour travaux de 50 K€,*
- *Les recettes de Coupe de France à hauteur de 1 % (soit 32 K€), nous les avons estimé par rapport à la moyenne enregistrée sur les dernières saisons.*

Nous avons supprimé les recettes affectées à la Caisse d'Entraide et de Solidarité (soit 50 K€) comme indiqué par Alain DURAND.

Charges et évolution des charges

Les charges prévisionnelles sont estimées à une somme identique aux produits, à savoir 4 845 K€, la répartition en est la suivante :

- *Salaires et charges à hauteur de 26 % (soit 1 270 K€), nous avons intégré l'arrivée d'un Directeur en janvier 2012,*
- *Redevances Districts et assurances (M.D.S.) à hauteur de 19 % (soit 915 K€), les dépenses 2010-2011 ont été reconduites,*
- *Matches et compétitions à hauteur de 19 % (soit 900 K€),*
- *Autres achats et charges externes à hauteur de 13 % (soit 607 K€), une baisse de 10 K€ correspondant à la suppression du Magazine,*

- Restauration et hôtellerie C.R.T. à hauteur de 8 % (soit 400 K€), la progression de 8 K€ est liée à l'augmentation des tarifs de notre prestataire (soit 2 %),
- Amortissements et provisions à hauteur de 6 % (soit 277 K€), la diminution de ce chapitre concerne l'absence de dotations aux provisions pour risques,
- Licences et droits de changements de clubs à hauteur de 5 % (soit 262 K€),
- Impôts et taxes à hauteur de 3 % (soit 122 K€),
- Charges financières et exceptionnelles à hauteur de 2 % (soit 92 K€).

Conclusion

Une bonne maîtrise des charges prévisionnelles nous a permis d'arrêter ce budget équilibré à hauteur de 4 845 K€. Nous restons bien sûr à votre écoute et je vous remercie de votre aimable attention.

Abstentions : 51 voix.

En l'absence de remarque et d'avis contraire, le budget prévisionnel est adopté.

12. Présentation des modifications des Règlements Officiels de la Ligue par Félix TRONSON

➔ Les modifications de librairie et les modifications consécutives aux Assemblées Fédérales ont été envoyées via la messagerie officielle le 14 octobre 2011. Ces mises en conformité ne nécessitant aucun débat (poursuite du travail de simplification et de réécriture), le Président les soumet au vote.

L'assemblée adopte ces modifications (cf. Annexe 2 du présent procès-verbal)

➔ Les modifications à voter ont été envoyées via la messagerie officielle le 14 octobre 2011. Le Président les soumet au vote.

I – Règlements Généraux – Article 148 – Appel Réglementaire - Procédure :

=> *Modifications adoptées applicables immédiatement.*

I – Règlements Généraux – Article 148 – Appel Disciplinaire – Procédure et Barème des sanctions :

=> *Modifications adoptées applicables immédiatement.*

II – Règlements des Championnats Seniors – Article 12 – Impraticabilité du terrain et procédure d'urgence :

=> *Modifications adoptées applicables immédiatement.*

II – Coupe Atlantique Seniors – Article 4 – Calendrier et désignation des terrains :

=> *Modifications adoptées applicables immédiatement.*

Les modifications ci-dessus adoptées sont consultables à l'Annexe 3 du présent procès-verbal.

Vote global :

En l'absence de remarque et d'avis contraire, l'ensemble des modifications est adopté, à main levée.

13. Élection des délégués aux Assemblées Fédérales 2011-2012.

1. Membres de droit :

Le Président de la Ligue ou son représentant :

Michel TRONSON – Titulaire

Alain CHARRANCE - Suppléant

Les Présidents de District ou leurs représentants :

District de Loire-Atlantique :

Alain MARTIN – Titulaire

Georges LEGLEDIC - Suppléant

District de Maine et Loire :

Jean-Yves GAUTIER – Titulaire

Jack GASTINEAU – Suppléant

District de Vendée :

Alain DURAND – Titulaire

Alban BLANCHARD – Suppléant

2. Membres soumis au vote de l'AG

Championnats Régionaux (3 titulaires à élire) :

Jean-Jacques GAZEAU : 775 voix, élu titulaire
Georges JOUY : 449 voix
Jean-Luc MARSOLLIER : 780 voix, élu titulaire
Bruno ORAIN : 329 voix
Guy RIBRAULT : 688 voix, élu titulaire
Félix TRONSON : 349 voix

Championnats Nationaux (élus par leurs pairs) :

Michel AURAY - Titulaire
Pierre KOLB - Suppléant

Championnats Football Diversifié (pour les seules AG de la LFA) :

Alain BLANCHET - Titulaire
Jean-Yves NOUVEL – Suppléant

L'assemblée valide la liste des délégués.

Calendrier :

AG FFF Hiver : 17 décembre 2011 à Paris
AG LFA : 24 mars 2012 à Paris
AG FFF Eté : 26 mai 2012 à Bordeaux

14. Élection de deux candidats au Conseil de Ligue

Au titre du Conseil de District de Loire-Atlantique :

Jean Luc ROUINSARD : 1235 voix, élu.

Au titre des membres indépendants de Vendée :

Aucune candidature reçue : poste vacant

15. Pause de 20 minutes – Présentation du FC Montaigu

Un diaporama présente, en boucle, le FC Montaigu, club support de l'organisation.

16. Reprise de séance

Les clubs récipiendaires du Tableau d'Honneur sont invités à rejoindre le premier rang.

17. Intervention d'Alain CHARRANCE, Vice-président de la LFA – Convention d'Objectifs

Cher Président,

Mesdames et Messieurs les Présidents et Présidentes

Chers Amis du Football Amateur de la Ligue Atlantique

Je voudrais tout d'abord excuser Bernard BARBET, Président de la Ligue du Football Amateur, qui ne peut assister aujourd'hui à cette Assemblée Générale de la Ligue Atlantique de Football, étant retenu par des engagements antérieurs. Il m'a demandé de le représenter et de vous transmettre tous ses vœux ainsi que ceux du Conseil d'Administration de la Ligue du Football Amateur pour une excellente saison sportive 2011 / 2012 déjà bien entamée d'ailleurs, une saison riche en satisfactions pour tous ceux qui animent un club et enrichissent à tous les niveaux la vie de ce club : dirigeants, joueurs, éducateurs, accompagnateurs et supporters. Une pensée également pour les collectivités et les partenaires institutionnels et privés qui nous apportent leur soutien et leur contribution à ce football amateur.

Personnellement, je souhaite profiter de cette Assemblée pour faire passer 2 messages vers ce football amateur qui nous réunit tous ce matin à Montaigu. Un football amateur qui nous est cher et nous passionne avec ses joies, ses satisfactions mais également parfois ses déceptions et ses désillusions sportives comme humaines. Il y a quelques mois, les États Généraux du Football Français, auxquels j'ai participé avec Michel TRONSON, ont proposé une évolution de la gouvernance de la FFF, confortée par de nouveaux statuts adoptés en Assemblée Fédérale le samedi 2 Avril 2011.

Un nouveau Président, Noël Le Graët, a été élu à la tête de la Fédération Française de Football le 18 Juin 2011, par scrutin de liste avec un nouveau Comité Exécutif restreint pour remplacer le Conseil Fédéral et la mise en place d'un Conseil de Haute Autorité. Cette évolution rendue nécessaire, après notamment les événements qui ont secoué le football français il y a maintenant plus d'un an, est un signe fort d'un nouveau mode de gouvernance et de pilotage de la FFF reposant sur 4 principes fondamentaux : la responsabilité, la transparence, l'état de droit et la participation.

En qualité de Vice-Président de la Ligue du Football Amateur, je souhaite que les décisions prises ne soient pas le fait d'un unique décideur (ou groupe de décideurs) mais bien le fruit de la concertation commune, après une évaluation soigneuse du « pour ou du contre », selon les intérêts des différents parties prenantes et notamment en ce qui nous concerne et nous tient à cœur, à savoir la vie et le devenir de Notre Football Amateur.

Le Président Bernard BARBET et son Conseil d'Administration ne restent pas inactifs sur la volonté de mieux positionner la reconnaissance de la Ligue du Football Amateur à compter de la prochaine mandature et à cet effet un séminaire des Présidents de Ligues et de Districts s'est tenu les 21 et 22 Octobre.

Les Thèmes abordés durant ces 2 jours de réflexion ont été les suivants :

1 – Rôle et Missions de la LFA

- Rôle Fédérateur
- Sa mission de gérer le Football Amateur
- La Communication

2 – Organisation politique et opérationnelle de la LFA

- Un nouveau rôle des collègues
- Le Conseil d'Administration de la LFA et son Bureau
- Organisation politique

Prochaine étape de ces travaux, le 11 novembre 2011 avec la réunion du collège des Présidents de Ligues et de Districts.

Mon second message ira vers la nouvelle gouvernance des Ligues qui se profile pour la prochaine mandature à compter de juin 2012 à 2016. En effet, pour une majorité de Ligues et notamment la notre, nous allons passer d'un scrutin de liste plurinominal, à un scrutin de liste reposant sur le fait d'élire un Chef de file, une équipe choisie sur les compétences des hommes et des femmes et un véritable projet pour un mandat de 4 ans. La mission de cette nouvelle équipe sera de gérer et animer notre football amateur régional dans l'intérêt majeur de ses clubs, de ses pratiquants et de toutes les pratiques. Mission à remplir dans le cadre du plan d'actions défini par la Fédération Française de Football et sa Ligue du Football Amateur. Une nouvelle donne, pour la Ligue Atlantique, pour laquelle personnellement je formule les vœux les plus chers pour que se dégage, en toute sérénité et dans le respect des hommes et des femmes, dans les prochains mois les acteurs capables à travers une ou plusieurs listes d'afficher et de proposer un véritable projet pour le football amateur régional..

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne Assemblée et une saison riche en satisfactions à tous et à toutes.

18. Lecture du palmarès 2010-2011 par Jean-Luc MARSOLLIER et remise des récompenses :

Championnats Régionaux

Division Honneur

LE POIRE SUR VIE VF (2)

Division Régionale Supérieure

Groupe « A » : ANGERS INTRÉPIDE

Groupe « B » : BOUCHEMAINE ES

Division Régionale Honneur

Groupe « A » : ST-HERBLAIN UF

Groupe « B » : NANTES MELLINET

Groupe « C » : VIEILLEVIGNE LA PLANCHE AS

Promotion Honneur

Groupe « A » : LA ROCHE SUR YON ESO (2)

Groupe « B » : GUÉRANDE ST-AUBIN

Groupe « C » : LA CHAIZE LE VICOMTE FEC

Groupe « D » : ST-AURICE CHEFFOIS

Groupe « E » : LA CHAPELLE BASSE MER USLD

Groupe « F » : DOUE LA FONTAINE RC

Division Régionale Football Entreprise :

ST-SEBASTIEN RENAULT OUTILLAGE

Championnat Régional Futsal :

FUTSAL CLUB DE L'ERDRE

Division Honneur Féminine :

LA ROCHE SUR YON ESOF (2)

Promotion Honneur Féminine :

STE LUCE SUR LOIRE US

Division Honneur U19 :

CARQUEFOU USJA

Division Régionale Supérieure U19 :

ST-NAZAIRE STADE

Promotion Honneur U19 :

Groupe « A » : SEGRE ES

Groupe « B » : LA CHAPELLE SUR ERDRE AC

Division Honneur U17 :

LA ROCHE SUR YON VF

Division Régionale Supérieure U17 :

FONTENAY VF (2)

Promotion Honneur U17

Groupe « A » : NANTES ASPTT

Groupe « B » : LUÇON VF

Groupe « C » : PORNIC FOOT

Critérium des Pays de la Loire U16 :

ANGERS SCO (2)

Critérium des Pays de la Loire U15 :

LA ROCHE SUR YON VF

Division Régionale Supérieure U15 :

Groupe « A » : CARQUEFOU USJA

Groupe « B » : SAUMUR OFC

Promotion Honneur U15

Groupe « A » : FONTENAY VF

Groupe « B » : BEAUFUO GJ

Groupe « C » : LA ROCHE /YON ROBRETIERES

Challenge de la Meilleure Attaque

Division Honneur :	LE POIRE SUR VIE VF	52 buts
Division Régionale Supérieure :	BOUCHEMAINE ES	48 buts
	SAINT-NAZAIRE STADE	48 buts
Division Régionale Honneur :	ST-MALO DE GUERSAC LM	69 buts
	NANTES LA MELLINET	69 buts
Promotion Honneur :	LE POIRE SUR VIE VF (3)	67 buts

Challenge de la Sportivité Seniors

Division Honneur :	SEGRÉ ES
Division Régionale Supérieure :	ANCENIS RC 44
Division Régionale Honneur :	LES CERQUEUX LA PLAINE SOML. AS
Promotion Honneur :	BELLIGNE ST-SAUVEUR F.C.

Coupes de l'Atlantique

Seniors :	SEGRÉ ES
U19 :	CHÂTEAUBRIANT VOLTIGEURS
Football Entreprise :	ANGERS USAC
Féminines :	LA ROCHE SUR YON ESO (2)
Challenge Régional Féminin U19 :	ST-HERBLAIN OC

Challenge du Ruban Bleu Jeunes

U19 :	CHOLET SO
U17 :	BEAUPREAU ASGO GJ
U15 :	BEAUPREAU ASGO GJ
Challenge clubs :	SAUMUR OFC

Challenge de la Sportivité Football d'Entreprise

ANGERS USAC

Promotion de l'éthique au niveau LAF

SAUMUR OFC

Trophées Fondation du Football

LA POSSOSAVENNIERES deuxième place dans la catégorie "Arbitrage - Esprit sportif"

LES ESSARTS FC premier ex-æquo dans la catégorie "Environnement-Programmes verts"

19. Vœux et questions des clubs

La Ligue a envoyé le 14 octobre 2011 le descriptif des vœux avec l'argumentaire du Pôle Juridique et la position du Conseil de Ligue à tous les clubs via la messagerie officielle.

1. Art 66 des RG LAF : Engagement obligatoire d'équipes de jeunes et d'équipes féminines – pour la saison 2011/2012.

Émetteur : Conseil du District de Vendée

Objet : Assouplissement

Avis du Pôle Juridique :

Forme et compétence : Recevable en la forme, compétence de l'AG. La modification de l'article en cours de saison est possible en application de l'article 10 des Statuts de la L.A.F., lequel permet à l'AG d'adopter « les statuts et règlements généraux, ainsi que les modifications qui peuvent y être apportées. Les modifications adoptées prendront effet dès la saison suivante **sauf décision particulière de l'Assemblée Générale.** »

Fond : La modification du règlement est possible. La règle de rétrogradation peut être remplacée (amende, retrait de points).

2. Art 66 des RG LAF : Engagement obligatoire d'équipes de jeunes et d'équipes féminines – pour la saison 2011/2012.

Émetteur : US Lucéenne (club de ligue évoluant en PH)

Objet : Suspension

Avis du Pôle Juridique :

Forme et compétence : Recevable en la forme, compétence de l'AG. La suspension de l'article en cours de saison est possible en application de l'article 10 des Statuts de la L.A.F., lequel permet à l'AG d'adopter « les statuts et règlements généraux, ainsi que les modifications qui peuvent y être apportées. Les modifications adoptées prendront effet dès la saison suivante **sauf décision particulière de l'Assemblée Générale.** »

Fond : La mise en place d'un groupe de travail est possible.

3. Art 66 des RG LAF : Engagement obligatoire d'équipes de jeunes et d'équipes féminines – pour la saison 2011/2012.

Émetteur : FC Chapelle des Marais (club de ligue évoluant en DH)

Objet : Aménagement

Avis du Pôle Juridique :

Forme et compétence : Recevable en la forme. Ce point du règlement émane de l'article 33 des RG de la F.F.F. L'AG de la L.A.F. n'a pas compétence pour modifier le texte (elle peut cependant faire une proposition de modification du texte à l'AG Fédérale).

Fond : La discussion sur l'article 66 doit être étudiée globalement et ne pas se limiter à la DH.

1-2-3- Art 66 des RG LAF : Engagement obligatoire d'équipes de jeunes et d'équipes féminines – pour la saison 2011/2012.

Avis du Conseil de Ligue :

Le Conseil est conscient des difficultés générées par cet article et favorable à sa révision.

Pour des raisons d'équité sportive :

- Défavorable à la suspension de l'article en cours de saison : vote unanime,
- Défavorable à la majorité à la modification de l'article en cours de saison.

Les porteurs de vœux sont invités à s'exprimer.

Michel TRONSON demande que l'on garde à l'esprit les objectifs de cet article, protéger les clubs formateurs, et livre des éléments de comparaison avec des Ligues voisines et significatives, dont les exigences sont plus fortes.

"Depuis 2008, il y a eu une libéralisation. Tous les ans, nous remettons cet ouvrage sur le métier. Nous disons oui pour l'aménager, mais dans la concertation. En revanche, nous disons non pour retirer cette exigence, nous défendons le football amateur. Nous avons 6 mois pour intégrer tous les contours d'une vraie réflexion dans le cadre d'un groupe de travail, et vous faire des propositions d'ici la prochaine AG. A l'évidence, il nous semble difficile d'affranchir l'équipe la plus élevée des championnats de District des exigences de cet article, car elle est potentiellement accédante..."

Votes de tendance de l'AG :

- Pour la mise en place d'un groupe de travail : majorité
- Pour un gel total de l'art. 66 pendant 1 an : non, à l'unanimité
- Pour confier aux Districts la gestion de l'article : non, à l'unanimité
- Pour le maintien de l'article 66 tel qu'il est écrit aujourd'hui : majorité. 8 voix contre, 4 abstentions.

Vote final : l'AG acte la mise en place d'un groupe de travail sur l'ensemble de l'article (jeunes et féminines) pour une application à compter de la saison 2012/2013, et décide de vivre cette fin de saison selon les règles établies. Aucune voix contre.

4. Art 89 des RG FFF : Délai de qualification

Émetteur : Intrépide Angers (club de ligue évoluant en DH)

Objet : Pour la suppression du délai de 4 jours francs entre la date d'enregistrement de la licence et la qualification du joueur.

Avis du Pôle Juridique :

Forme et compétence : Recevable en la forme. S'agissant d'un Règlement fédéral, l'AG de la L.A.F. n'a pas compétence pour modifier le texte. Elle peut cependant faire une proposition de modification du texte à l'AG Fédérale.

Avis du Conseil de Ligue :

Défavorable à l'unanimité.

Ce vœu est de la seule compétence d'une Assemblée Fédérale.

Dans son argumentaire, Jean-Luc MARSOLLIER précise *"que ce délai de qualification de 4 jours (10 jours antérieurement, souvenez-vous !), est sécurisant et équitable. Le traitement au quotidien est, quelle que soit notre organisation, dépendant de l'afflux des demandes. On peut, comme ça a été le cas cette année, respecter ce délai de délivrance. Le raccourcir provoquerait des inégalités de traitement et des insatisfactions légitimes. En outre, vous, les clubs savez que ce même délai de 4 jours est le temps dont vous disposez pour fournir une éventuelle pièce manquante sans modifier la date d'enregistrement. D'où une certaine cohérence..."*

Vote de tendance de l'AG – Majoritairement favorable pour transmettre le vœu à la FFF, mais la proposition ne concernera que les renouvellements.

5. Exclusion Temporaire

Émetteurs : ES Dresny Plessé (PH) et RC Ancenis 44 (DRS)

Objet : Pour la modification de la règle de l'exclusion temporaire : mention sur la feuille de match.

Avis du Pôle Juridique :

Forme et compétence : Recevable en la forme. L'exclusion temporaire a été adoptée par l'Assemblée de la Ligue du Football Amateur du 08.03.2008, laquelle a voté le texte qui est actuellement appliqué dans notre Ligue, à l'exclusion de la DH masculine. L'AG de la LAF n'a pas compétence pour modifier le fond du texte fédéral en vigueur.

Avis du Conseil de Ligue :

Défavorable à la majorité.

Ce vœu est de la seule compétence d'une assemblée fédérale.

"Deux hypothèses s'offrent à nous, explique Michel TRONSON.

Renoncer au carton blanc (de la compétence de l'AG), mais ce n'est pas le sens du vœu, la question n'est donc pas d'actualité. Demander à la LFA l'aménagement de son application.

Sur le premier point, la LAF, par le District 44 que je présidais alors, a été pionnière et peut s'enorgueillir d'avoir stabilisé le niveau des dysfonctionnements comportementaux à 0,6% quand la moyenne nationale est à 1,8%. C'est un satisfecit que l'on doit aux clubs."

Yves Bonin (GES 44) intervient : *"Prenons la mesure de cet outil et aménageons-le. Il y a un manque évident concernant l'identification du joueur concerné pour attirer l'attention sur certains excès..."*

Réponse de Michel TRONSON : *"Il serait intéressant en effet de se donner cette capacité de traçabilité. Si l'AG n'est donc pas décisionnelle, autorisez-moi à déposer une demande d'expérience identique à celle de la Ligue d'Alsace."*

Vote de tendance de l'AG - Globalement favorable pour transférer le vœu à la LFA, afin d'étudier les évolutions possibles du carton blanc. 23 voix contre.

6. Grands Électeurs de Secteurs

Émetteur : Conseil du District de Loire-Atlantique

Objet : Pour la suppression définitive des Grands Électeurs de Secteurs.

Avis du Pôle Juridique :

Forme et compétence : Il s'agit en l'espèce d'une demande de modification des Statuts, il convient donc de se référer aux Statuts pour en apprécier la recevabilité.

Par conséquent, la proposition du District 44 ne remplissant pas les conditions de délai et de majorité, le vœu est irrecevable en la forme.

Avis du Conseil de Ligue :

Défavorable à l'unanimité.

Jean-Luc MARSOLLIER précise que le Conseil de District 44 a émis le souhait de retirer le vœu. S'agissant d'un vœu voté par l'AG du District 44, seule cette dernière est en capacité de revenir sur son vote. *"En conséquence, nous devons le maintenir à notre ordre du jour."*

"En créant cette forme de représentation, il y a deux ans, deux objectifs étaient poursuivis, explique Michel TRONSON :

- *l'animation d'une dynamique partant des secteurs pour remonter, via les Districts, vers la Ligue, voire la LFA en fonction des sujets évoqués. Avouons-le, cet objectif n'a pas été pleinement atteint.*
- *Un mode de représentation plus conforme à la réalité des préoccupations des clubs de District, calqué d'ailleurs sur la représentation des ligues aux assemblées fédérales.*

Les clubs s'étaient alors prononcés, sans ambiguïté, à l'unanimité moins deux oppositions et sept abstentions des clubs régionaux.

Un retour en arrière nous ramènerait à une assemblée de 800 clubs, possiblement 1 000 personnes, avec toutes les contraintes d'organisation que cela implique. Avant cette réforme, les amendes infligées aux clubs s'élevaient entre 15 000 et 20 000 €. À peine 1 500 € depuis et nous nous en réjouissons... À six mois d'un scrutin de liste plus démocratique, qui nous offrira la possibilité d'un débat d'idées et de projets, on ne peut pas imaginer défaire ce que les clubs ont souhaité, du moins sans une consultation de tous..."

20. Remerciements

La Ligue remercie chaleureusement le club FC Montaigu pour l'organisation de cette assemblée et plus particulièrement Monsieur Franck PIVETEAU, Président, Monsieur Philippe MABIT, Vice-président, ainsi que Monsieur Michel ALLEMAND, Conseiller Général.

21. Question diverse

Déposée par le club de Saint-Malo de Guersac, avant le début des travaux de l'AG, concernant les satisfactions aux obligations du Statut des Éducateurs d'un entraîneur contractant qui est également joueur.

Michel TRONSON : *"Le non-cumul des rôles d'entraîneur et de joueur a été voulu par l'Amicale des Educateurs. Les présidents de ligues et districts se sont opposés à cette disposition pour les clubs régionaux. Les textes officiels n'ont pas clairement pris en considération cet amendement. Une réponse officielle vous sera apportée la semaine prochaine. Un mémo sera alors envoyé aux clubs."*

22. Remise des distinctions fédérales et régionales

Plaque de Bronze FFF	Yves LE FLOCH
Médaille d'Or FFF :	Félix TRONSON
Médaille de Vermeil FFF :	Alban BLANCHARD, Guy RIBRAULT et Daniel ROINSARD
Médaille d'Argent FFF :	Bernard SERISIER et Isabelle SALAUN
Médaille d'Or LAF :	Paul BARRE et Yves ROUAUD
Médaille d'Argent LAF :	Claude HAMON

23. Informations diverses

➔ Les Gestes qui Sauvent

169 dirigeants(es) ont été formés(es) au terme de la saison 2010-2011.

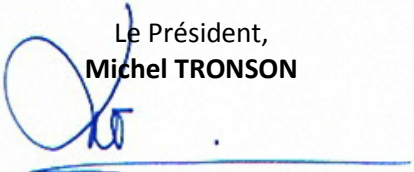
Une nouvelle offre de rendez-vous "**1heure pour une vie**" sera proposée en 2012 et soumise à l'engagement volontaire des clubs.

➔ Le Guide du Club

Présentation succincte est faite de cette interface numérique, à l'usage des clubs, visant à assurer la pérennité des savoirs et savoir-faire entre dirigeants.

Le Président de la Ligue remercie tous les partenaires de la Ligue, félicite les participants pour la qualité des échanges et déclare l'Assemblée Générale close, avant d'inviter les clubs aux traditionnels vin d'honneur et buffet offerts à tous.

Le Président,
Michel TRONSON



Le Secrétaire Général,
Jean-Luc MARSOLLIER

